

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/35/345	Société Géosel	Pipeline Géosel n° 1 et 2	GEOSEL - Pipeline n°1 et 2 de transport d'hydrocarbures liquides et de saumures : déclaré d'utilité publique par décret du 6 juin 1972.		06/06/1972
I1/36/554	Lyondellbasell-Compagnie Pétrochimique de Berre (anciennement Shell)	Pipelines Berre - Lavera	Canalisations O 356 et 508. RP-N et P 2 pipes de produits finis entre Berre et Lavera. Réglementation par Arrêté préfectoral du 08/11/1974		08/11/1974
I1/72/1888	GEOSTOCK	Pipeline de Fos à Manosque	Pipeline de Fos à Manosque : les commune d'Arles, la Fare, Salon et Istres ne sont pas traversées mais concernées par la bande d'impact	Décret du 30 mars 2006 et arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2006	20/06/2006

SUP I1 – Servitudes concernant les hydrocarbures liquides et liquéfiés sous pression

Echelle : 1 / 7000

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le 27 Juin 2013

PADD débattu le 23 Juin 2016

Document arrêté le 17 Novembre 2016

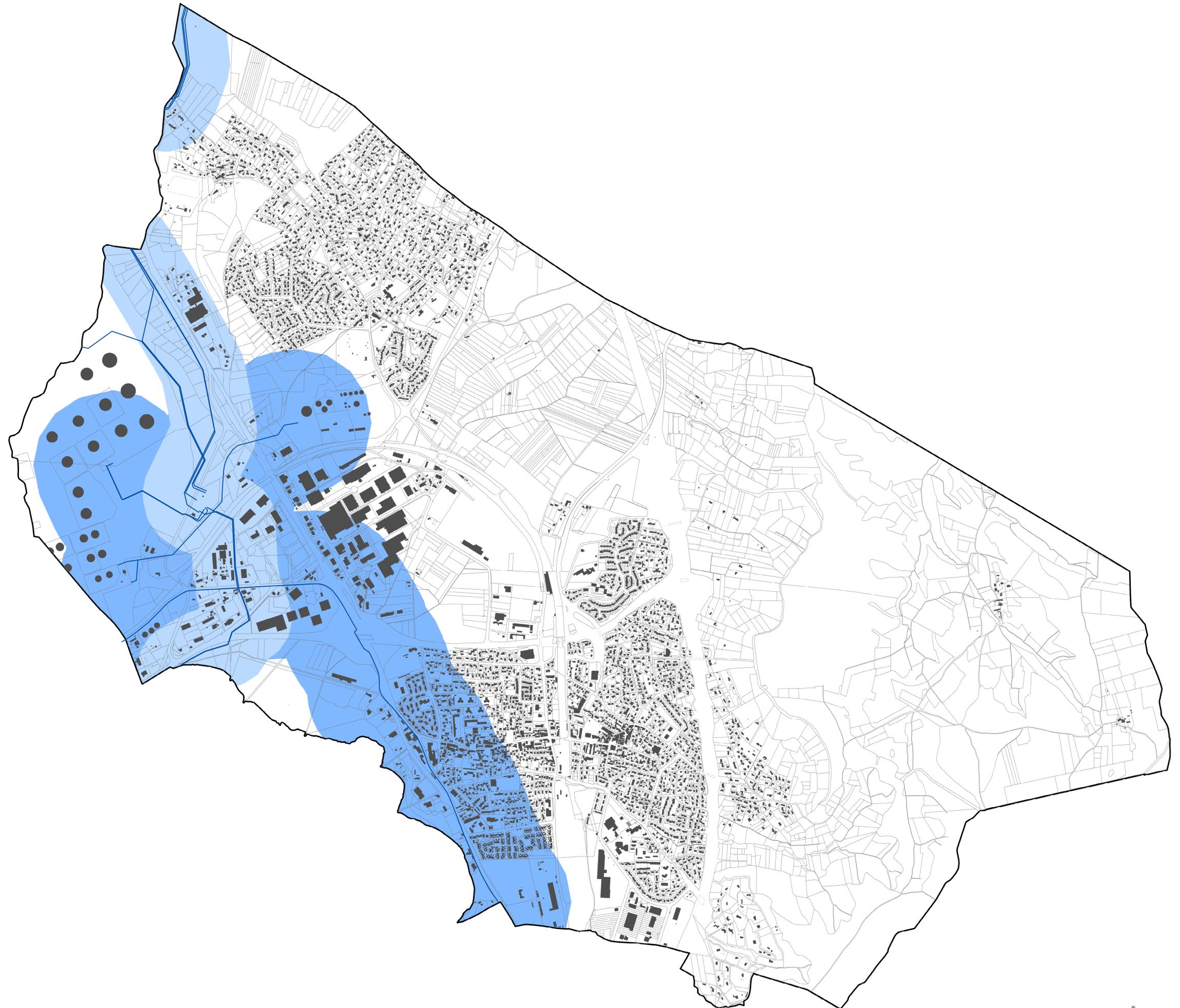
Document approuvé le 30 Juin 2017



CYCLADES
Espace Valette
735 Rue du Lieutenant Parayre
13 858 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agropac
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON



Légende

- Bâti
- Limite communale
- Objets surfaciques divers
- Parcelle
- Pipelines d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- SUP I1 - Bande de 230 mètres
- SUP I1 - Bande de 400 mètres